

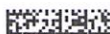
NOUS CONTACTER

VOTRE AGENT GÉNÉRAL
D'ASSURANCE EXCLUSIF
AXA FRANCE
EIRL STEPHANE LACOMBE
9 ALLEES PIERRE BEREGOVY
46100 FIGEAC
☎ 05 65 34 03 85

ASSISTANCE 24h/24 7j/7
☎ 01 55 92 26 92



Assurance et Banque



M SAINTE MARIE PATRICK
MME LEYGUES CATHERINE
ROC GUIRBADE
46100 CARDAILLAC

LE 4 AVRIL 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre contrat
MA MAISON
20646084404

Période du
01/05/2025 au 30/04/2026

Votre référence Client
1191943304

Vos services en ligne

Gagnez du temps en utilisant
votre Espace Client sur
axa.fr ou l'**appli Mon AXA**



Votre + AXA

Votre fidélité
récompensée :
vous bénéficiez
de 5 000 € de capitaux
mobiliers
supplémentaires aux
capitaux déjà assurés.

AVIS D'ÉCHÉANCE DE COTISATION

Votre maison



Chère Madame, cher Monsieur,

Vous nous faites confiance pour l'assurance de votre habitation, nous vous en remercions.

Votre contrat est renouvelé pour 1 an et sa cotisation annuelle est de **514,10 € TTC** (dont 14,76 € TTC de Défense Recours, 0,96€ TTC de Protection juridique et 6,50 € de contribution Attentat).

Vous avez choisi le paiement mensuel. Votre cotisation s'élève donc à **42,30 € par mois**. Elle sera prélevée **le 10 de chaque mois à compter de mai 2025** sur le compte bancaire BP OCCITANE CASTELNAU, n° IBAN FR76178070084XXXXXX928433, dont le titulaire est SAINTE MARIE.
La 1^{re} échéance comprendra, en plus, la contribution Attentat de 6,50 €.

Important : votre tarif intègre l'augmentation de la cotisation additionnelle Catastrophes naturelles décidée par l'État. Retrouvez le détail ci-après.

Cet avis d'échéance tient lieu de quittance.

Bien cordialement,

Pour l'assureur, par délégation, votre Agent Général AXA France

Vos cotisations mensuelles

Cotisation HT	37,92 €
+ Taxes	4,38 €
Cotisations TTC mensuelles	42,30 €
1^{re} cotisation TTC (incluant la contribution Attentat)	48,80 €

Sont incluses les cotisations TTC pour la garantie suivante : Catastrophes Naturelles 6,15 €.

Votre Agent Général est soumis à l'obligation contractuelle de travailler exclusivement avec AXA France. Il est rémunéré par AXA France sous forme de commissions ainsi que d'autres avantages monétaires et non monétaires.

Plus d'informations
en pages suivantes

